

● Vie de l'entreprise

Réservation hôtelière

La plateforme HCorpo est ouverte à l'ensemble des collaborateurs depuis le 21 juin

Vous pouvez y accéder pour vos réservations d'hébergements professionnels mais également personnels en [cliquant ici](#).

Pour celles et ceux n'ayant pas encore activé de compte, vous pouvez vous connecter au site : <https://www.hcorpo.com> et cliquer sur mot de passe oublié



Une fenêtre vous invitera à **saisir votre adresse mail à usage professionnel indiquée dans Concur** pour accéder à votre compte.



Les différentes modalités de réservation

● Concernant les collaborateurs

Deux options :

- Paiement par carte bleue ou carte corporate
Pour information : lors de la 1^{ère} réservation, il est demandé 1€ de pré-autorisation de prélèvement (cette somme ne vous sera pas débitée)
- Prise en charge par France Télévisions : saisie obligatoire du n° d'ordre de mission à 4 caractères, créé et validé la veille dans Concur.



- **Concernant les collaborateurs et collaboratrices chargé(e)s de la réalisation des ordres de mission**

Les réservations pour le compte des collaborateurs (voyageurs) se font depuis Concur (online/offline).

Rappel

La plateforme ne sera pas obligatoire :

- pour les collaborateurs au forfait
- pour les collaborateurs occasionnels en indemnités de déplacement

E-mails et n° de téléphone utiles

- Account Manager : support.am@hcorpo.com
- Assistante on-line (réservation, modification ou annulation) : 01 77 68 17 30 ou par mail : ftv@hcorpo.com
- Assistance & urgence 24/7 : +33(0)1 77 68 17 34
- Questions après votre séjour : sav@hcorpo.com

Pour toutes questions process, écrivez au dispositif-mission-transport@francetv.fr

Important

Votre expérience de la plateforme a permis d'identifier certains dysfonctionnements, notamment sur l'offre disponible ainsi que les tarifs des hôtels négociés. Nous vous remercions pour ces retours.

Nous souhaitons prendre le temps pour que l'éditeur effectue les corrections nécessaires. La plateforme deviendra obligatoire dans quelques semaines, une fois les corrections apportées.